

SOMMAIRE

Congés de vacances annuelles	P1
Calendrier des vacances scolaires	P 2
Demande d'intervention pour l'année scolaire 2008-2009	P 3
Pécule de vacances jeunes travailleurs	P4 et 5
Temporaires que faire à la fin de l'année scolaire ?	P6
Adresses utiles pour les demandeurs d'emploi	P7
Changement d'adresse ?	P8
Avis important pour la rentrée scolaire 2008 - 2009	P9
Permanences de vacances	P10
Coordonnées des membres du nouveau comité régional	P11 et 12
Un problème avec votre dossier enseignant ?	P13
Primes syndicales	P14



Un bon maître a ce souci constant : enseigner à se passer de lui.

André Gide

Congés Congés Congés

1. Congés de Vacances annuelles.

Bénéficiaires :

Définitifs	Ens. Cté Fr	:	AR 15.01.74 – art 1
Définitifs	Ens. subv.	:	idem Ens. Cté Fr
Définitifs – Stagiaires	CPMS Cté Fr	:	AR 19.05.81 – art 1

Durée :

Vacances d'hiver : 2 semaines

Vacances de printemps : 2 semaines

Vacances d'été : du 1er juillet au 31 août

Exceptions :

chefs d'établissement : du 6 juillet au 15 août ;

proviseurs, sous-directeurs, instituteurs en chef : du 6 juillet au 25 août ;

personnel d'éducation : du 1er juillet au 25 août ou du 6 juillet au 31 août ;

personnel paramédical : du 1er juillet au 31 août (5 jours ouvrables à prester entre le 16 et le 31 août, selon l'art. 280 du décret du 03.03.04 – décret ens. spéc.) ;

inspecteurs : du 6 juillet au 15 août ;

personnel CPMS : du 1er juillet au 16 août ou du 16 juillet au 31 août.

Rem : Dispositions particulières possibles dans les écoles d'agriculture et d'horticulture, dans les écoles d'infirmières, dans les écoles d'hôtellerie.

Rémunération : normale

Conséquence administrative :

- Congé assimilé à une période d'activité de service.

N. B. : Si le membre du personnel a bénéficié durant l'année scolaire

- d'un congé de prestations réduites pour raisons sociales ou familiales ;

- d'un congé de prestations réduites pour convenances personnelles ;

- d'une disponibilité pour convenances personnelles son traitement durant le congé de vacances annuelles est réduit à due concurrence.

Calendriers des vacances scolaires

Ces calendriers s'appliquent à l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice et en alternance.

2007-2008	
Rentrée scolaire	lundi 3 septembre 2007
Fête de la Communauté française	jeudi 27 septembre 2007
Congé d'automne	du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2007
Vacances d'hiver	du lundi 24 décembre 2007 au vendredi 4 janvier 2008
Congé de carnaval	du lundi 4 février au vendredi 8 février 2008
Vacances de printemps	du lundi 24 mars au vendredi 4 avril 2008
Ascension et fête du travail	jeudi 1er mai 2008
Pentecôte	lundi 12 mai 2008
Les vacances d'été débutent le	1er juillet 2008

2008-2009	
Rentrée scolaire	lundi 1er septembre 2008
Congé d'automne	du lundi 27 octobre au vendredi 31 octobre 2008
Commemoration du 11 novembre	mardi 11 novembre 2008
Vacances d'hiver	du lundi 22 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009
Congé de carnaval	du lundi 23 février au vendredi 27 février 2009
Vacances de printemps	du lundi 6 avril au vendredi 17 avril 2009
Fête du travail	vendredi 1er mai 2009
Ascension	jeudi 21 mai 2009
Pentecôte	lundi 1er juin 2009
Les vacances d'été débutent le	1er juillet 2009

Extrait du site www.enseignement.be



VISITEZ NOTRE SITE INTERNET
www.cgsp-enseignement.be

PECULE DE VACANCES JEUNES TRAVAILLEURS

DISPOSITION GENERALE :

Le pécule de vacances liquidé en juin 2008 est basé sur l'activité exercée au cours de l'année civile 2007 qui est la période de référence.

Ainsi, pour des prestations complètes exercées durant toute l'année 2007, le montant brut du Pécule de Vacances est déterminé de la manière suivante : une partie forfaitaire de 961,4876 € augmentée de 1 % du traitement annuel brut indexé (valeur mars 2007) ; ce montant subit une première retenue de 13,07 % pour la Sécurité Sociale, puis la différence subit une deuxième retenue pour le précompte professionnel qui dépend du revenu brut annuel et du nombre de personnes à charge.

Si l'activité n'a pas été exercée durant la totalité de l'année de référence et/ou si les prestations n'ont pas été complètes en 2007, le Pécule de Vacances est normalement réduit à due concurrence.

AMENAGEMENT POUR JEUNES DIPLOMES :

Est également prise en considération pour la calcul du Pécule de Vacances, la période allant du 1^{er} janvier de l'année de référence jusqu'au jour précédent l'entrée en fonction à condition :

- a) d'être âgé de moins de 25 ans à la fin de l'année de référence
- b) d'être entré en fonction au plus tard le dernier jour ouvrable de la période de 4 mois qui suit la date à laquelle l'agent a quitté l'établissement où il a effectué ses études.

L'agent doit faire la preuve qu'il réunit les conditions requises.

Procédure :

Introduire par la voie hiérarchique une demande de révision du Pécule de Vacances par application de l'Arrêté Royal du 30/01/1979, article 5 § 2 (votre Secrétaire régional peut vous fournir un document modèle de cette demande de révision)

Joindre :

- une copie du diplôme ou une attestation de fin d'études délivrée par l'école
- une attestation d'inscription comme demandeur d'emploi au FOREM ou à ACTIRIS (Région bruxelloise)
- une attestation d'entrée en fonction délivrée par l'établissement où on est entré en fonction la première fois.

Ce dossier est à remettre au **service traitement** via la direction d'école ou via le PO.

Le

**DEMANDE DE REVISION DU PECULE DE VACANCES 2008
(application de l'article 5 § 2 de l'Arrêté Royal du 31/01/1979)**

Monsieur le Directeur,

Je soussigné(e)

Né(e) le

Domicilié(e) à

.....

affirme sur l'honneur qu'entre le date à laquelle ont pris fin mes
études et le date de mon entrée en fonction à

..... en tant que, je n'ai exercé
aucune activité donnant lieu à un pécule de vacances, ni une activité d'indépendant(e).

Affectation actuelle – dernière affectation :

.....

en tant que

SIGNATURE ;

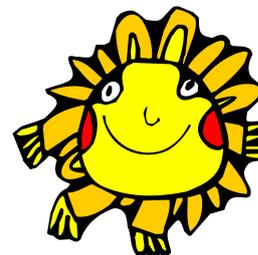
En annexe :

- copie du diplôme ou attestation de fin d'études
- attestation d'inscription comme demandeur d'emploi
- attestation de première entrée en fonction

TEMPORAIRES – QUE FAIRE A LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE ?

I Démarches obligatoires

1. Retirer du dernier employeur le certificat de fin d'occupation C 4.6 (faire spécifier sur ce formulaire votre statut (exemple : Temporaire – APE...))
2. Rentrer ce document à la FGTB chômage (consulter la liste des permanences). Celui-ci permet d'introduire la demande de chômage
3. Si la fin en fonction intervient avant le 30 juin, vous réinscrire comme demandeur d'emploi au FOREM
4. Si la fin de fonction intervient le 30 juin, la réinscription FOREM ne doit se faire qu'au 1^{er} septembre 2008.



I. Qui a droit aux allocations de chômage pendant les vacances ?

Au maximum juillet et août donnent 53 indemnités

- a) Les **APE** ont droit à toutes les indemnités de chômage de juillet et août car ils ne recevront **aucun traitement** de l'Education Communautaire
- b) Les temporaires qui ont travaillé une partie de l'année scolaire auront droit aux indemnités de chômage déduction faite de vacances proméritées (VP)
- c) Les temporaires qui ont travaillé toute l'année scolaire n'ont pas droit aux allocations de chômage (sauf b) puisqu'ils recevront un traitement différé pour juillet et août de l'Education Communautaire
- d) **Le congé de maternité (15 semaines) n'est pas rétribué par le Ministère de l'Education et ne donne donc pas droit au traitement différé ni à des vacances proméritées.**

Les VP (vacances proméritées) peuvent être calculées à la CGSP – "Enseignement" ou à la FGTB

Pour tout renseignement ou intervention : CGSP "Enseignement" place Verte 15 à Tournai

Infos Infos Infos Infos Infos

Service des désignations de la Communauté française

Monsieur Daniel PALUMBIERI s'occupe des zones 8 (Hainaut occidental) et 9 (Mons) Tel : 02/227 32 04



Adresses utiles pour tous les demandeurs d'emploi.

F.G.T.B. TOURNAI – ATH – LESSINES 26, rue des Maux à 7500 TOURNAI. Tél. 069/881 881 - Fax 069/881 877	Service chômage : Responsable – Sylvie Depelchin Tél. 069/881 825 – Fax 069/881 874
--	--

Sections locales :

ANTOING - BRUNEAUT

4, rue Wattecant à 7640 ANTOING - Tél. 069/44.22.47

ATH – BRUGELETTE – CHIEVRES

19 Rue de Brantignies à 7800 ATH - Tél. 068/28.26.30

BELOEIL - BERNISSART

24, rue des Déportés à 7971 BASECLES - Tél. 069/56.02.50

CELLES - ESTAIMPUIS – MONT DE L'ENCLUS – RUMES – TOURNAI

26, rue des Maux à 7500 TOURNAI - Tél. 069/88.18.11

ELLEZELLES – FLOBECQ – MONT DE L'ENCLUS

16, rue de Frasnes à 7890 ELLEZELLES - Tél. 068/54.33.54

LESSINES – SILLY – BIEVENE

11, rue Général Freyberg à 7860 LESSINES - Tél. 068/33.35.46

LEUZE – FRASNES

3, Grand-Rue à 7900 LEUZE-EN-HAINAUT - Tél. 069/66.12.11

PERUWELZ

29, Place du Foyer Péruwelzien à 7600 PERUWELZ - Tél. 069/77.27.79

FGTB DE MOUSCRON

Rue du Val, 3 à 7700 Mouscron

Tel : 056/85 33 53 Fax : 056/85 33 32



A L'ATTENTION DE NOS AFFILIE(E)S TEMPORAIRES

Faites-nous connaître régulièrement votre situation d'emploi et de préférence par écrit. **Sans nouvelle de votre part, nous estimons que vous travaillez** et nous ne pourrions pas intervenir auprès des Pouvoirs Organisateurs (Communauté Française - Province - Commune). **Vous courez le risque de voir des opportunités d'emploi vous échapper.**



vous changez d'adresse

Faites-nous connaître votre nouvelle adresse au moyen du bulletin que vous trouverez ci-dessous. Sans cette démarche administrative, vous risquez de ne plus recevoir l'information à laquelle vous avez droit (Tribune, Action HO, ...).

Tout particulièrement pour les temporaires, notez éventuellement votre changement de numéro de téléphone.

NOM et PRENOM

.....

Ancienne adresse

.....

Nouvelle adresse

.....

.....

.....

Téléphone/..... **E Mail**

**AVIS IMPORTANT AUX
TEMPORAIRES POUR LA
RENTREE SCOLAIRE
2008-2009**



Afin de tenir à jour nos fichiers et intervenir auprès des différents pouvoirs organisateurs le cas échéant, pouvez-vous nous renseigner sur votre situation actuelle et nous renvoyer le talon ci-joint dans le courant du mois de septembre.

Sans ces informations, il nous est impossible d'aider les temporaires qui seraient à horaire complet mais pas pour toute l'année scolaire, à horaire incomplet ou sans travail.

De même, faites-nous savoir si vous travaillez à horaire complet et ce durant l'entièreté de l'année scolaire, cela nous évitera des recherches inutiles quand un PO nous demande les coordonnées d'un enseignant sans emploi.

Nous comptons sur votre coopération.

NOM : PRENOM.....
ADRESSE.....

TELEPHONE : E-Mail.....

DIPLOME : OPTION.....

Pour l'enseignement de la CF :- nombre de candidatures rentrées à ce jour

- dans le classement des temporaires CF : oui non

- Article 20 : oui non

Je travaille

à temps plein

à mi-temps

à moins d'un mi-temps (.....H)

depuis leet

jusqu'au.....

dans la fonction de.....

dans le ou les établissement(s) repris ci-dessous :

.....

.....

Je ne travaille pas

J'accepte un emploi dans l'enseignement spécialisé oui - non

Pour les institutrices maternelles : j'accepte un emploi d'éducatrice externe oui - non

Interne oui - non

d'institutrice primaire oui - non

Date :

Où et quand rencontrer votre secrétaire permanente pendant les vacances ?

Sur rendez-vous au 0478/295 260



A TOURNAI

Place Verte 15 à 7500 Tournai.

les mercredis 2 et 9 juillet, 20 et 27
août
de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00



ATTENTION...

Avant tout déplacement vers votre Régionale, assurez-vous de la présence de votre Secrétaire Permanente.

Celle-ci est parfois convoquée à des réunions extérieures auxquelles elle assiste dans l'intérêt des affilié(e)s.

Vous avez toujours la possibilité d'obtenir un rendez-vous en dehors des permanences Celui-ci vous sera accordé selon les disponibilités de votre secrétaire permanente.

D'avance, elle vous remercie pour votre compréhension.

COMITE REGIONAL 2008 – COORDONNEES DES MEMBRES

Dès qu'un problème se pose, il est important d'avoir à portée de la main les coordonnées de personnes relais qui pourront vous aider très rapidement. Les membres du Comité régional font partie, en plus des délégués d'école, de ces personnes relais.

C'est pourquoi vous pouvez découvrir ci-dessous les coordonnées complètes des membres du nouveau Comité régional et des divers trésoriers.

NOM ET PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	ECOLE
<u>Présidente</u> : VANDEKERCKHOVE Tanya	Chemin du Rénowelz 18 7812 Mainvault	068/26.96.96	Coordonnatrice de zone
<u>Vice-Président</u> : BE Patrick	rue de l'Hospice 20 7712 Herseaux	0474/811.533	I.C.E.T. Dottignies
<u>Vice-Président</u> : BRUNAIN Jacques	rue Curiale 25 7700 Luigne	0497/925.664	I.T.C.F. Mouscron
<u>Vice-Présidente</u> : ROLAND Fabienne	rue de Saint- Amand 6 7603 Bonsecours	069/77.15.17	A.R. Péruwelz Fondamental
<u>Trésorier régional</u> : DESTREBECQ Bertrand	rue de Wasmes 8 7604 Brasmenil	0477/253.737	I.T.C.F. « Val d'Escaut » Tournai
<u>Trésorier régional adjoint</u> : HINNEKENS Frédéric	rue du Limbourg 24 7700 Mouscron	0477/225.087	I.A.C.F. Mouscron
<u>Secrétaire régionale</u> : DEHOLLANDER Rita	Place Verte 15 7500 Tournai	069/22.61.51	Ecole Solaire Tournai
ARTISIEN Valérie	rue de la Gare 40 7620 Brunehaut	069/76.67.16	ITCF « Val d'Escaut » Tournai Fondamental
BAGUET Michèle	chem. du Grand Denis 32/1 7866 Ollignies	068/33.45.33 0494/035.260	C.P.M.S. C.F. Ath
BAZZARINI Pia	Hameau du Fourcroix 45 7522 Blandain	0476/444.126	I.T.C.F. « Val d'Escaut » Tournai
BONNET Martine	avenue Beau Séjour 3 A 7500 Tournai	0479/566.062	Communal Tournai
BOUCHER Valérie	Grand Route 160 7530 Gaurain	0497/275.975	Communal Tournai

CAMBIER Karline	rue Isidore Hoton 16 7800 Ath	0477/642.469	I.T.C.F. Irchonwelz
CATERNANG Michèle	rue Boureng 24 A 7864 Deux-Acren	068/33.24.06	Communal Lessines
CRETTEUR José	Neuve Chaussée 118 7600 Péruwelz	069/77.15.89	Pensionné
CRETTEUR Katty	rue du Boustiau 5 7601 Roucourt	069/77.67.47 0473/436.830	Promotion Sociale C.F. Péruwelz
DEBAISIEUX Frédéric	rue des Marteaux 13 7621 Lesdain	0477/937.318	A.R. Lessines Fondamental
DENUIT Christophe	rue du Rucquoy 2 boîte 1 7700 Mouscron	0478/247.660	E.P.E.S.C.F. Mouscron
DESTREBECQ Benoît	rue Michel Holyman 18 7536 Vaulx	0477/705.677	I.A.C.F. « La Croisée » Tournai
DEVUYST Claude	chemin du Foubertsart 34 7860 Lessines	068/33.57.50	I.T.C.F. Irchonwelz
DUBOSCH Danièle	rue Blanc Scourchet 19 E 7890 Ellezelles	0498/656.233	Académie de Musique ATH
GALOT Philippe	rue de l'Araucaria 5 7900 Leuze	069/67.02.81	Athénée Provincial Leuze
GERONNEZ Ophélie	rue de la Barberie 107 7700 Luigne	0474/681.670	Promotion Sociale C.F. Mouscron
GILLEBERT Valérie	rue Sainte- Aldegonde 72 7540 Kain	0477/460.257	I.T.C.F. "Val d'Escaut" Tournai
GOOSSENS Marc	boulevard de l'Hôpital 69 7800 Ath	0476/609.633	E.F.A.C.F. "Solaire" Tournai
GRAVELINE Geoffroy	rue J.-B. Decottignies 3 7700 Luigne	0496/478.853	A.R. Comines
HEULE Jean-Pierre	rue Grégoire Decorte 30	069/21.03.30	Pensionné

	7540 Kain		
JOYE Régis	rue des Rossignols 197730 Leers Nord	056/485.350	Communal Estaimpuis
LAHOUSTE Jean- Philippe	rue Stoquois 9 bis 7863 Ghoy	0476/967.242	H.E.P.H.O. catégorie Agro/Tech.
LENNE Joël	chemin Royal 7 7321 Blaton	0498/696.446	E.S.E.S.C.F. « Le Trèfle » Tournai - Chièvres
MALICE Michelle	route de Blandain 4 7522 Hertain	0497/108.192	I.T.M.A. Tournai
MICLOTTE Vincent	Clos Edmond Leclercq 36 7548 Warchin	069/21.33.88	A.R. ATH
PETIT Marie-Paul	avenue de Maire 118 7500 Tournai	069/21.61.93	Conservatoire Tournai
PRZYLUCKI Isabelle	rue Vert Coron 27 7600 Péruwelz	0498/031.415	I.P.E.S. Ath
SCHOTTE Christian	rue Boureng 40 7864 Deux-Acren	0478/551.209	A.R. Enghien
VALEMBOIS Alain	rue Doublet 71 7500 Tournai	069/77.32.85	I.T.C.F. "Val d'Escaut" Tournai
VANBOUCQ Valérie	Résidence Vert Mont 99 7521 Chercq	069/84.38.09	E.F.A.C.F. Quevaucamps
VANDEPUT Michel	rue du 24 août 54 7500 Tournai	0494/986.101	A.R. Péruwelz
VANDERLINDEN Monique	rue d'Izegem 132 boîte 5 7700 Mouscron	056/33.32.06	Pensionnée
WILFART Fabrice	Trieu à Mucques 6 7740 Pecq	069/557.530	E.P.E.S. C.F. Mouscron

**Un problème avec votre dossier enseignant ? Vous pouvez vous adresser à
l'Administration générale des Personnels de l'enseignement**

(A.G.P.E.)

Espace 27 Septembre – Jennifer
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
Tél. : 02-413.40.79 - Fax : 02-413.35.76

L'A.G.P.E. se partage en deux Directions générales, l'une chargée des Personnels de l'Enseignement organisé par la Communauté française, l'autre des Personnels de l'Enseignement subventionné, officiel (Provinces et Communes) et libre (confessionnel ou non).

Dans chacune de ces Directions générales, des bureaux ou services déconcentrés assurent la gestion du dossier individuel (fixation et liquidation de la rémunération, maladie, absences, congés, disponibilités, etc.) des agents travaillant dans un établissement scolaire du territoire provincial en question. Ces bureaux sont accessibles au public le lundi et le mercredi après-midi, ainsi que les autres jours ouvrables (mais sur rendez-vous uniquement).

C'est l'un de ces bureaux régionaux ou services qui gère votre dossier d'enseignant : c'est là qu'il convient de vous adresser pour toute question administrative ou pécuniaire.

Direction générale des Personnels de l'enseignement **de la Communauté française**

Espace 27 septembre - Jennifer
44, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles
Tél. : 02 413 39 32 Fax : 02 413 39 35

• **Directions provinciales**

Hainaut : Directeur : M. J-L. Van Lerberghe
Avenue des Alliés, 2 - 2eme ét. à 6000 Charleroi
Tél. : 071-53.27.22

Direction générale des Personnels de **l'enseignementsubventionné**

Espace du 27 Septembre – Jennifer
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
Tél. : 02-413.40.97 - Fax : 02-413.35.52

• **Directions provinciales**

Hainaut : Responsable : M. P. Lenne
Rue du Chemin de Fer, 433 à 7000 Mons Tél. : 065-38.43.06
Enseignement fondamental
Responsable : Mme Julianne Foucart Tél. : 065-38.43.06
Enseignement secondaire
Responsable : Mr Théate Tél. : 065-38.43.55

PRIMES SYNDICALES

La demande de primes syndicales pour l'année 2007 vous parvient en ce moment.

N'oubliez pas de **la compléter** (nom adresse et n° de compte bancaire), de **les signer** et de nous les transmettre **avant le 1^{er} juillet 2008**

Si vous ne recevez pas les formulaires, vous pouvez demander un duplicata en téléphonant aux personnes dont les coordonnées suivent.

Pour les enseignants qui travaillent à la Communauté française

Mme Jessica LOEST
Rue Belliard 9/13 – 1^{er} étage – bureau n° 100
1040 Bruxelles
Tel : 02/500 48 99

Pour les enseignants qui travaillent dans l'enseignement officiel subventionné (communal et provincial)

Mr Grégoire POLLET
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tel : 02/413 38 78

Si vous faite une demande de duplicata, il vous faudra communiquer :

- vos coordonnées
- votre numéro de matricule
- l'établissement dans lequel vous travaillez
- les années de primes syndicales concernées. (vous pouvez encore demander un duplicata pour 2006 si vous ne l'aviez pas reçue l'année dernière)